

PREFECTURE DES LANDES

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Demande d'autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers à Bordères-et-Lamensans

PETITIONNAIRE :

Société SIORAT, dont le siège social est situé Lieu-dit « le Grifollet » - 19270 USSAC.

OBJET DE LA DEMANDE :

- Exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur le territoire de la commune de Bordères-et-Lamensans.

Rubriques n° 2521-1 – 4734-2c – 4801-2 – 2915-2.

DATES DE CONSULTATION DU PUBLIC : du mardi 2 août 2016 au mercredi 17 août 2016 inclus

PIECES A DISPOSITION DU PUBLIC :

- Résumé non technique de l'étude d'impact
- Résumé non technique de l'étude de danger
- Avis de l'autorité environnementale

OBSERVATIONS DU PUBLIC :

- Vous pouvez formuler vos observations du 2 au 17 août 2016 inclus par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-amenagement@landes.gouv.fr

Le dossier complet est consultable à la préfecture des Landes – Direction des actions de l'Etat et des collectivités locales – Bureau des actions de l'Etat.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, après avis du CODERST (Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.